IR/KA

BURKINA FASO

UNITE- PROGRES -JUSTICE

DECRET N° 98 - 552 /PRES
promulguant la loi n° 054/98/AN du 08 décembre 1998, portant fixation du taux de cotisation pour la constitution des droits à pension des fonctionnaires militaires et magistrats.

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution ;

VU la Lettre n°98-074/AN/CAB-CONF du 23 décembre 1998 du Président de l'Assemblée Nationale transmettant pour promulgation la loi n° 054/98/AN du 08 décembre 1998 ;

D E C R E T E

ARTICLE 1 : Est promulguée la loi n° 054/98/AN du 08 décembre 1998, portant fixation du taux de cotisation pour la constitution des droits à pension des fonctionnaires, militaires et magistrats.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

OUAGADOUGOU, le 31 décembre 1998

Blaise COMPAORE

FASO LE PRESIDENT

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

DEUXIEME LEGISLATURE

LOI N°054/98/AN

PORTANT FIXATION DU TAUX DE COTISATION POUR LA CONSTITUTION DES DROITS A PENSION DES FONCTIONNAIRES, MILITAIRES ET MAGISTRATS

L'ASSEMBLEE NATIONALE

VU la Constitution ;
VU la Résolution n°01/97/AN du 07 juin 1997, portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 10 décembre 1998
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Pour compter du 1er janvier 1999, le taux de cotisation à la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO) est fixé à 18 % de la solde indiciaire ou du salaire de base des agents publics. Il se décompose comme suit :

- 8 % de la solde indiciaire de base ou du salaire de base pour la part supportée par l'employé ;

- 10 % de la solde indiciaire ou du salaire de base pour la part supportée par l'Etat employeur.

Article 2 : La présente loi qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 10 décembre 1998

Le Secrétaire de séance

N'Péré Adèle TRAORE

P. le Président de l'Assemblée Nationale
Le Quatrième Vice-Président

Fidèle OUI